

Relais Petite Enfance des petits voyageurs

✉ 2 A rue St Vincent,
25720 Avanne-Aveney

☎ 03 81 52 09 47

✉ relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org

Les horaires du Relais

Le Lundi
9h-17h, sur rendez-vous à Avanne-Aveney

Le Mardi
9h30 - 13h30, permanence téléphonique
15h - 19h, sur rendez-vous à Saint Vit

Le Jeudi
14h - 17h, permanence téléphonique

Le Vendredi
9h30 -13h30, permanence téléphonique

Journal du Relais Petite Enfance des petits voyageurs



*Bonne année
2024*

NUMEROS UTILES :

Pajemploi : 0 806 807 253

CAF : 32 30

CPAM : 36 46

MSA : 03 84 35 25 25

IRCEM : 0980 980 990

DREETS : 0 806 000 126

Service des impôts : 03 81 65 40 42

Service Public : 39 39

Particulier employeur : 09 72 72 72 76

Pôle Emploi :

ligne employeur : 39 95

ligne candidat : 39 49

France Services Saint Vit : 03 81 87 40 46

CEZAM : 06 84 58 83 22

(ASC de l'emploi à domicile)

UR-CIDFF : 03 81 25 66 69

CMS de Saint Vit : 03 81 87 70 95

CMS de Saône : 03 81 55 73 46

MAPE : 03 81 25 84 31

Une nouvelle année à découvrir,
Aller plus loin,
Regarder autrement,
Rêver d'ailleurs,
Écrire de nouvelles histoires,
Changer d'avis,
Souffler un instant,
Goûter aux plaisirs simples,
Savourer chaque instant.



Atelier spécial : projet 2024

Dans le cadre de notre mission de valorisation et de promotion du métier d'assistante maternelle, après la création du film « De nos mains qui signent », nous souhaitons vous proposer un tout autre projet innovant pour 2024 !

Vous êtes assistantes maternelles ou parents, venez nous retrouver pour en échanger, vous pourrez participer de près ou de loin à ce nouveau challenge, ou tout simplement nous faire part de vos idées !

**Rendez-vous le vendredi 26 janvier, autour d'une bonne galette !
De 9h à 11h à Boussières (maison des loups)**

Les enfants sont bien évidemment les bienvenus, comme en animation !

- sur inscription auprès du Relais -

Les animations

Les animations sont des temps collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistantes maternelles, parents et gardes à domicile).

Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

Déroulement des animations :

9h – 9h45 : Accueil et jeux libres

9h45 – 10h45 : Atelier proposé

10h45 – 11h : rangement, retour au calme...

Janvier

Mardi 9, Thoraise (salle polyvalente), atelier d'éveil

Jeu **11, Saint Vit** (complexe sportif), atelier d'éveil

Mardi 16, Montferrand-le-Château (salle Chenassard), éveil artistique avec Ecart d'Arts

Jeu **18, Grandfontaine** (salle convivialité), atelier d'éveil

Mardi 23, Osselle-Routelle (mairie - Routelle), éveil musical avec Amuso

Jeu **25, Beure** (salle polyvalente), atelier d'éveil

Mardi 30, Saint Vit (complexe sportif Vautrot), baby gym avec Aline

Février

Jeu **1er, Avanne-Aveney** (mairie), atelier d'éveil

Mardi 6, Osselle-Routelle (mairie - Routelle), atelier d'éveil

Jeu **8, Thoraise** (salle polyvalente), Buzz en Son

Mardi 13, Saint Vit (complexe sportif Vautrot), atelier d'éveil

Jeu **15, Montferrand-le-Château** (salle Chenassard), éveil musical avec Amuso

Atelier en médiathèque

Les « Baby Comptines » à Larnod : rendez-vous le **jeudi 22 février, à 9h30**, à la bibliothèque de Larnod.

Les baby comptines c'est quoi ?

Une alternance de lectures et de comptines adaptés pour les tout-petits, suivi d'un moment de découverte sensorielle et créative !

- sur inscription auprès du relais petite enfance -

La matinée des assmats

Assistantes maternelles, nous vous proposons une nouvelle « matinée des assmats sur « Les pleurs » ! Venez échanger entre collègues et avec une intervenante, pendant que nous proposerons un moment de jeu aux enfants que vous accueillez.

Rendez-vous le lundi 22 janvier dès 9h00 à Boussières

(merci d'arriver au plus tard à 9h15)

Avec Samia Derrer, coordinatrice de projet pour l'association Coccinelle et éducatrice de jeunes enfants

Thématique : Les pleurs des tout-petits, "Quels sont les besoins des tout-petits ? Comment accueillir, comprendre et accompagner leurs pleurs ? »

Nous vous proposons de parler de ces thèmes et d'échanger quelques astuces pour traverser les tempêtes émotionnelles des enfants. Au programme : photolangage et échanges, partage d'informations autour des pleurs et de la perception des adultes, trucs et astuces à volonté.

- sur inscription auprès du Relais Petite Enfance -



Ateliers numériques

En partenariat avec **France Services Saint Vit** qui organise en 2024 des « **Ateliers Numériques** », nous vous proposons de recenser vos besoins, vos inscriptions dans l'objectif de créer un groupe spécifique « assistantes maternelles » et de répondre ainsi au mieux à vos attentes.

Voici les thématiques possibles, mais cela s'adaptera à vos demandes :

- les procédures générales, par exemple : création email, prestations sociales, création compte impôt, AMELI
- Les procédures spécifiques : création de comptes et démarches pour pajemploi et monenfant.fr.

Les ateliers se feront sur **Saint-Vit**, au maximum sur **2h**, en groupe de **6 à 12 personnes**.

- renseignements et inscriptions auprès du Relais Petite Enfance -

Convention Collective de la Branche du secteur du Particulier Employeur et de l'emploi à Domicile

Clin d'œil sur quelques changements législatifs en lien avec la nouvelle convention collective applicable au 1er janvier 2022.

Procédure de rupture d'un contrat à durée indéterminée

A l'initiative de l'employeur (retrait de l'enfant)

A l'initiative du salarié (démission)

Article 64 et de 120 à 125 de la convention collective

Quand ?	A tout moment, quel que soit le motif.	A tout moment
Formalités	Notification par LRAR. La date de 1ère présentation fixe le point de départ du préavis, attention le préavis n'est pas cumulable avec une période de congés payés sauf accord écrit et signé entre les parties	
Durée du préavis	En dehors de la période d'essai, des cas de faute grave et faute lourde et de retrait imposé aux parties, un préavis est à effectuer en cas de rupture à l'initiative du particulier employeur ou du salarié. Sa durée est au minimum de : – huit (8) jours calendaires lorsque l'enfant est accueilli depuis moins de trois (3) mois ; – quinze (15) jours calendaires si l'enfant est accueilli depuis trois (3) mois et jusqu'à moins d'un (1) an ; – et un (1) mois si l'enfant est accueilli depuis un an (1) et plus.	
Préavis spécificités	Le préavis ne se cumule pas avec des congés. Sauf accord des parties, il doit être exécuté dans les conditions normales du contrat. A défaut, la partie responsable de son inexécution doit verser à l'autre une indemnité égale au moment de la rémunération qu'aurait perçue le salarié s'il avait travaillé (parents, comme assistante maternelle).	
Sommes à verser lors de la rupture de contrat	Indemnité compensatrice de congés payés : pour les congés acquis et non pris ainsi que ceux en cours d'acquisition.	
	Sous condition de l'accueil de l'enfant pendant au moins 9 mois, indemnité de rupture égale à 1/80ème du total des salaires bruts perçus pendant la durée du contrat). Cette indemnité n'a pas le caractère de salaire, elle est exonérée de cotisations sociales.	Pas d'indemnité de rupture.
	Régularisation de salaire : En cas d'accueil sur 46 semaines et moins, une régularisation définitive du salaire doit être effectuée par la compensation de l'ensemble des régularisations annuelles et prévisionnelles effectuées en cours de contrat chaque année à sa date anniversaire. Cette régularisation définitive est à effectuer quel que soit le mode de rupture du contrat de travail. Cette somme [...] est donc soumise à contributions et cotisations sociales.	
Documents à remettre au salarié	Bulletin de paie sur lequel apparaissent toutes les sommes dues ; Certificat de travail (cf mentions obligatoires listées à l'article 69 de la convention collective) ; Reçu pour solde de tout compte détaillant les sommes versées au salarié à la date de la rupture du contrat de travail ; Attestation Pôle Emploi (à demander auprès de Pôle Emploi)	

Le saviez-vous ?



Il est préférable de venir au Relais Petite Enfance avant la signature du contrat de travail pour vous informer sur les droits, devoirs et obligations de chacun (parent employeur et assistante maternelle salariée) en lien avec la Convention Collective Nationale en vigueur.



Pensez à prendre rendez-vous auprès de votre Relais.



Service public « Mettre fin au contrat d'une assistante maternelle :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16842>



Monenfant.fr, des difficultés ?



Assistantes maternelles, vous rencontrez des difficultés avec le site monenfant.fr, vous pouvez contacter le service en gestion du site web. Deux possibilités :

- Soit vous pouvez vous rendre sur le site monenfant.fr :
 - comment nous contacter
 - puis **compléter le formulaire en ligne.**
- Soit vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : **contact-monenfant@cnaf.fr.**



Juste pour le plaisir...

Retour en images sur la 3ème édition de la « Journée bien-être » à destination des assistantes maternelles ! Organisée en partenariat avec les RPE du SEEB, du Plateau et de la CCLL secteur Quingey et Ornans, les 43 assistantes maternelles présentes ont pu profiter d'un instant rien que pour elles : massage, phytothérapie, danse, art floral, sophrologie et yoga du rire ! Et pour clôturer la journée en beauté, un spectacle plein d'humour, théâtre d'improvisation par la compagnie Catégorie libre. Merci à toutes et à tous pour cette belle journée !



A découvrir sur le secteur

Ludothèque La Toupie



Deux fois par mois, la Ludothèque La Toupie vient à votre rencontre sur la commune de **Montferrand-le-Château** (salle de motricité, nouvelle école de la gare)

**Janvier : mercredi 10 , de 9h à 12h
vendredi 26, de 16h30 à 18h**

**Février : mercredi 14, de 9h à 12h
Vendredi 23, de 16h30 à 18h**

www.ludothequesdoubbs.famillesrurales.org

« Les p'tites z'oreilles »

Des p'tites histoires, des p'tites chansons, des p'tites comptines pour passer un moment tout doux avec les bouts d'choux !



Les mercredis 10 janvier et 7 février à 10h30 à la médiathèque de Saint Vit

De 0 à 3 ans, entrée gratuite sur réservation par téléphone au 03 81 87 00 99 ou par mail à mediatheque@saintvit.fr.

Le Café Langue des Signes



Cinq assistantes maternelles ayant suivi la formation de la Langue des Signes, proposent de vous initier en toute convivialité, sous forme de jeux et comptines, à la Langue des Signes Françaises (pour tout public).

Rendez-vous les 6 janvier et 3 février, de 14h à 16h, à Saint Vit (brasserie Resto'ns Happy du Super U)

Renseignements : 06 22 89 60 79 86 ou sur [facebook](#)

LES PETITS VOYAGEURS

Relais petite enfance

Informier
Accueillir
Accompagner

Zone de couverture du Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs : Avanne-Aveney, Beure, Boussières, Busy, Byans-sur-Doubs, Grandfontaine, Larnod, Montferrand-le-Château, Osselle-Routelle, Pugey, Rancenay, Roset-Fluans, Saint-Vit, Thoraise, Torpes, Velesmes-Essart, Villars-Saint-Georges, Vorges-Les-Pins.

Site web : https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte

Page Facebook : « Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs »

